

**Situation trimestrielle de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
ARRETES AU 31 MARS 2003**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 31 MARS 2003

En application des dispositions de l'article 21 de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers intermédiaires de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV arrêtés au 31 Mars 2003, qui font apparaître un actif net de 512.974 D pour un capital social de 749.700 D et une valeur liquidative égale à 68^D,423 par action.

Nos contrôles ont consisté principalement à vérifier la concordance des données dégagées par les États financiers intermédiaires avec les livres comptables, à prendre connaissance des méthodes et principes comptables ayant servi à établir ces États financiers, à effectuer un examen analytique des résultats et des données financières présentés au 31 Mars 2003 et à obtenir de la Direction les informations jugées nécessaires en de telles circonstances.

Conformément aux objectifs de notre mission, nous n'avons pas mis en oeuvre tous les contrôles qu'implique une mission de certification.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion sur l'image fidèle que donnent les États financiers intermédiaires annexés aux pages 3 à 13 du présent rapport.

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

* L'article 29 de la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif précise que les Sociétés d'Investissement à capital variable ne peuvent employer au titre d'une même entreprise plus de 10 % de leur actif net.

Au 31 Mars 2003, l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV détenait 3.880 actions de la Société C.I.L et 3.000 obligations UTL 2000 pour une valeur respective de 54.320 D et 182.664 D , représentant 10,59 % et 35,61 % de l'actif net.

* L'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est employé au 31 Mars 2003 sous forme de quasi-liquidités à hauteur de 32,68 %.

L'article 2 du décret n° 2001 - 2278 du 25 Septembre 2001 prévoit un taux d'emploi de 20 %.

Cet article a en outre, limité à 5 % de l'actif net les parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeur mobilières détenues par les OPCVM. Au 31 Mars 2003, l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV détenait 254 actions de la Société ALYSSA SICAV représentant 5,25 % de l'actif net.

Sur la base des diligences accomplies, nous vous informons que nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les États financiers intermédiaires de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV arrêtés au 31 Mars 2003.

Rached FOURATI
KPMG TUNISIE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2003
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Note	31/03/2003	31/03/2002	31/12/2002
PORTEFEUILLE TITRES	3.1	376 587,962	1 644 692,133	596 488,163
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		166 973,800	1 161 719,166	382 554,320
Emprunts obligataires		182 664,000	392 783,717	180 266,400
Autres valeurs		26 950,162	90 189,250	33 667,443
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES		167 615,764	216 151,462	130 848,885
Placements monétaires	3.2	0,000	214 453,580	0,000
Disponibilités		167 615,764	1 697,882	130 848,885
Créances d'exploitation		0,000	0,000	0,000
Autres actifs		0,000	0,000	0,000
TOTAL ACTIF		544 203,726	1 860 843,595	727 337,048
<u>PASSIF</u>		31/03/2003	31/03/2002	31/12/2002
Opérateurs créditeurs	3,3	3 007,836	11 564,552	3 892,664
Créditeurs divers	3,4	28 221,714	34 649,134	28 230,887
TOTAL PASSIF		31 229,550	46 213,686	32 123,551
Capital		496 830,758	1 780 887,220	671 506,280
Capital en nominal	3,5	749 700,000	1 901 300,000	890 500,000
Capital en début de période		890 500,000	2 611 100,000	2 611 100,000
Emission en nominal		759 800,000	730 000,000	4 074 300,000

Rachat en nominal		900 600,000	1 439 800,000	-5 794 900,000
Sommes non distribuables		<u>-252 869,242</u>	<u>-120 412,780</u>	<u>-218 993,720</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		-218 993,720	-22 522,369	-22 522,369
Sommes non distribuables exercice en cours	3,6	-33 875,522	-97 890,411	-196 471,351
Sommes distribuables		<u>16 143,418</u>	<u>33 742,689</u>	<u>23 707,217</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		19 958,789	36 936,566	6,237
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3,7	-3 815,371	-3 193,877	23 700,980
ACTIF NET		<u>512 974,176</u>	<u>1 814 629,909</u>	<u>695 213,497</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>544 203,726</u>	<u>1 860 843,595</u>	<u>727 337,048</u>

ETAT DE RESULTAT AU 31 MARS 2003

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01/2003 au 31/03/2003	Période du 01/01/2002 au 31/03/2002	Période du 01/01/2002 au 31/12/2002
a- Dividendes		0,000	0,000	57 332,175
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4,1	2 397,600	7 889,954	18 358,184
c- Revenus des placements monétaires		0,000	4 236,128	4 236,129
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>2 397,600</u>	<u>12 126,082</u>	<u>79 926,488</u>
- Charges de gestion des placements	4,3	-3 007,836	-11 564,552	-27 358,167
- Revenus Nets des placements		<u>-610,236</u>	<u>561,530</u>	<u>52 568,321</u>
- Autres charges	4,4	-3 466,724	-4 108,209	-17 151,323
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>-4 076,960</u>	<u>-3 546,679</u>	<u>35 416,998</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		261,589	352,802	-11 716,018
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		<u>-3 815,371</u>	<u>-3 193,877</u>	<u>23 700,980</u>
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<u>-261,589</u>	<u>-352,802</u>	<u>11 716,018</u>
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	3.1	132 379,479	-100 722,139	99 561,507
+ ou - V réalisées sur cession des titres	4,5	-195 576,167	-8 350,783	-403 850,282
Frais de négociation		-535,719	-540,758	-2 597,335
Résultat non distribuable		<u>-63 732,407</u>	<u>-109 613,680</u>	<u>-306 886,110</u>
RESULTAT NET DE LA PERIODE	4,2	<u>-67 809,367</u>	<u>-113 160,359</u>	<u>-271 469,112</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31 MARS 2003

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/01/2003 au 31/03/2003	Période du 01/01/2002 au 31/03/2002	Période du 01/01/2002 au 31/12/2002
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET</u>			
<u>RESULTANT DES</u>			
<u>OPERATION D'EXPLOITATION</u>			
a- Résultat d'exploitation	-4 076,960	-3 546,679	35 416,998
b- Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	132 379,479	-100 722,139	99 561,507
c- Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres	-195 576,167	-8 350,783	-403 850,282
d- Frais de négociation de titres	-535,719	-540,758	-2 597,335
AN 2- <u>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-75 649,174</u>
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-114 429,954</u>	<u>-711 513,218</u>	<u>-1 596 971,703</u>
a- Souscriptions			
Capital	759 800,000	730 000,000	4 074 300,000
Régularisation des sommes non distribuables	-207 506,201	-5 905,598	-522 396,639
Régularisation des sommes distribuables	17 862,568	14 139,706	136 657,837
b- Rachat			
Capital	-900 600,000	-1 439 800,000	-5 794 900,000
Régularisation des sommes non distribuables	237 363,086	17 628,867	632 811,398
Régularisation des sommes distribuables	-21 349,407	-27 576,193	-123 444,299
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-182 239,321</u>	<u>-824 673,577</u>	<u>-1 944 089,989</u>
a- en début de période	695 213,497	2 639 303,486	2 639 303,486
b- en fin de période	512 974,176	1 814 629,909	695 213,497

<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>			
a- en début de période	8 905	26 111	26 111
b- en fin de période	7 497	19 013	8 905
VALEUR LIQUIDATIVE	68,423	95,441	78,070
<u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT</u>			
ANNUEL	-50,11%	-22,62%	-20,84%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS PROVISOIRES
ARRETES AU 31 MARS 2003

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

La Société a obtenu l'agrément du Ministère des Finances le 19 Mars 1999 et a été définitivement constituée le 19 Avril 1999. Elle est entrée en activité le 17 mai 1999.

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

La gestion du Portefeuille-Titres de la SICAV est assurée par l'UNION DE GESTION FINANCIERE.

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE a été désignée dépositaire des titres et fonds de la SICAV.

2- PRINCIPES & METHODES COMPTABLES

Les états financiers provisoires de la Société UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont établis en référence aux dispositions de l'arrêté du Ministère des Finances du 22 Janvier 1999, portant promulgation des normes comptables sectorielles relatives aux O.P.C.V.M.

Ces états financiers provisoires comprennent les documents suivants :

- le bilan ;
- l'état des résultats ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la Société pour l'élaboration de ces états financiers provisoires sont les suivants :

2.1 PRISE EN CHARGE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en Portefeuille-Titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, au fur et à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote.

La différence par rapport au prix d'achat constitue une plus ou moins-value potentielle portée directement en résultat non distribuable.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen en bourse, à la date du 31 Mars 2003 ou à la date antérieure la plus récente.

2.3 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en résultat non distribuable.

Le prix de sortie des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 CAPITAL SOCIAL

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal, et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

Les primes d'émission et les rachats en primes d'émission sont comptabilisés parmi les sommes non distribuables.

2.5 RESULTAT NET DE LA PERIODE

Le Résultat net de la période est scindé entre « Résultat d'exploitation » et « Résultat non distribuable » :

- Le Résultat d'exploitation est égal au revenu du Portefeuille Titres et des Placements monétaires, diminué du montant des Frais de gestion.
- Le Résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations.

2.6 SOMMES DISTRIBUABLES - SOMMES NON DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période, majoré de la régularisation des distributions de l'exercice en cours.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata du résultat d'exploitation.

Les sommes non distribuables sont obtenues en ajoutant les émissions et les rachats en primes d'émission au résultat non distribuable de la période.

2.7 FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion prévisionnels de l'année, hors commission de gestion, sont portés en début de période dans un Compte de régularisation et contre-passés aux Comptes de Charges concernés par application d'un abonnement quotidien.

La commission de gestion est provisionnée au jour le jour en fonction du montant de l'actif net.

3- notes sur les éléments du bilan

3.1 PORTEFEUILLE-TITRES

Le Portefeuille-Titres s'analyse comme suit :

(Montants en dinars)

Désignation	Coût d'acquisition	Plus ou moins-values	Valeur actuelle
- Actions & droits rattachés	327.528	-160.554	166.974
S/Total (1)	327.528	-160.554	166.974
- Actions SICAV S/Total (2)	26.877	+73	26.950
- Emprunt de sociétés (UTL 2000) S/Total (3)	180.000	+2.664	182.664
TOTAL GENERAL (1) à (3)	534.405	-157.817	376.588

Le Tableau Détaillé Du Portefeuille-Titres Est Présenté comme suit :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2003	% l'Actif Net
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		327 527,808	166 973,800	32,55%
Actions	-	327 527,808	166 973,800	32,55%
AMEN LEASE	1 700	48 158,944	17 000,000	3,31%
ATL	1 900	58 736,850	27 377,100	5,34%
BIAT	1 700	38 021,694	30 095,100	5,87%
C I L	3 880	106 339,654	54 320,000	10,59%
MAG GEN	1 860	29 481,000	13 131,600	2,56%
UBCI	1 500	46 789,666	25 050,000	4,88%
Titres OPCVM		26 877,167	26 950,162	5,25%
ALYSSA	254	26 877,167	26 950,162	5,25%
Obligations Privé		180 000,000	182 664,000	35,61%
UTL2000	3 000	180 000,000	182 664,000	35,61%
TOTAL		534 404,975	376 587,962	73,41%

La Variation des Plus Ou Moins-Values Potentielles Sur Titres, reprise Au Niveau De l'état Des Résultats Est de 132.379 D, s'analysant Comme Suit :

- Plus ou moins-values potentielles au 31-12-2002 <292.860 D>
 - Plus ou moins-values potentielles au 31- 3-2003 (160.554 D - 73 D) <160.481 D>
- 132.379 D**

3.2 PLACEMENTS MONETAIRES

Néant.

3.3 OPERATEURS CREDITEURS

- Honoraires gestionnaire 674 D
 - Honoraires Dépositaire 2.334 D
- 3.008D**

3.4 CREDITEURS DIVERS

- CMF 204D
 - Diverses Charges à Payer (Jetons de Présence, Honoraires, Frais d'actes...) 28.018 D
- 28.222 D**

3.5 CAPITAL SOCIAL

L'évolution du capital de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV s'analyse comme suit :

Capital Au 31 Décembre 2002 :

• Montant	890.500 D
• Nombre De Titres En Circulation	8.905
• Nombre D'actionnaires	43

Souscriptions Réalisées :

• Montant	759.800 D
• Nombre De Titres Émis	7.598

Rachats Effectués :

• Montant	900.600 D
• Nombre De Titres Rachetés	9.006

Capital Au 31 Mars 2003 :

• Montant	749.700 D
• Nombre De Titres En Circulation	7.497
• Nombre D'actionnaires	40

3.6 SOMMES NON DISTRIBUABLES - EXERCICE EN COURS

Cette rubrique s'analyse comme suit :

• Résultat Non Distribuable Au 31 Mars 2003	<63.732 D>
• Emission En Primes D'émission Au 31 Mars 2003	<207.506 D>
• Rachats En Primes D'émission Au 31 Mars 2003	<u>237.363 D</u>
	<u><33.875 D></u>

3.7 SOMMES DISTRIBUABLES - EXERCICE EN COURS

Cette Rubrique S'analyse Comme Suit :

• Résultat D'exploitation	<4.077 D>
• Régularisation Du Résultat D'exploitation	<u>262 D</u>
	<u><3.815 D></u>

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DE L'ETAT DES RESULTATS**4.1 REVENUS DES PLACEMENTS**

• Intérêts Sur Obligations Et Autres Emprunts	<u>2.398D</u>
---	---------------

4.2 RESULTAT NET DE LA PERIODE

• Résultat D'exploitation	<4.077 D>
• Résultat Non Distribuable	<63.732 D>
	<u><67.809D></u>

4.3 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

• Rémunération Du Gestionnaire	674 D
• Rémunération Du Dépositaire	<u>2.334 D</u>
	<u>3.008D</u>

4.4 AUTRES CHARGES

• Redevance CMF	150 D
• Services Bancaires Et Assimilés	20 D
• Diverses Charges (Jetons De Présence, Honoraires, Frais D'actes Etc...)	<u>3.297 D</u>
	<u>3.467 D</u>

4.5 MOINS-VALUES NETTES REALISEES SUR CESSION DES TITRES

• Moins-Values Sur Titres Cotés	<197.103 D>
• Plus-Values Sur Titres OPCVM	<u>1.527 D</u>
	<u>195.576 D</u>